



CAHIER DES CHARGES

Visite virtuelle des biens sur
www.hameaudetullini.com



TABLE DES MATIÈRES

1. CONDITIONS GENERALES	33
A. Description des maisons	33
B. Préliminaires	33
i. Modifications demandées par l'acquéreur	33
ii. Suppression des travaux	33
iii. Occupation des maisons	33
iv. Raccordements extérieurs	33
v. Visite de chantier	33
vi. Frais de pré-chauffage	33
vii. Décorations privatives	34
viii. Choix de certains matériaux	34
2. PERFORMANCES ENERGETIQUES	34
3. GROS-ŒUVRE COUVERT FERME	34
C. Gros-œuvre	34
ix. Terrassements	34
x. Fondations	34
xi. Béton armé et houardis	34
xii. Structures et maçonneries en élévation	34
xiii. Pierre bleue	35
xiv. Egouts	35
xv. Isolation	35
D. Couverture des toitures	35
xvi. Charpentes	35
xvii. Sous-toiture	35
xviii. Isolants	35
xix. Couverture	35
xx. Zinguerie	35
xxi. Toiture plate	35
E. Menuiserie extérieure	35
xvii. Performance thermique	35
xxiii. Châssis, vitrerie et quincaillerie	35
4. PARACHEVEMENT	36
F. Enduits	36
G. Revêtement de sol et de murs	36
xxiv. Revêtement des sols	36
xxv. Murs	36
xxvi. Marbrerie	36
H. Menuiseries intérieures	36
I. Peintures	36
5. TECHNIQUES SPECIALES	36
J. Electricité	34
K. Chauffage individuel au gaz naturel	37
L. Ventilation à double flux	37
M. Installation sanitaire	37
6. ABORDS	38

1. CONDITIONS GENERALES

A. Description des maisons

Le présent Cahier des Charges porte sur les maisons intégrées dans le développement immobilier réalisé par l'entreprise Sotrabà entre l'avenue de la Libération et de la rue de Pontillas à Forville.

Le développement immobilier compte 10 maisons jumelées.

Ce développement immobilier est situé le long de deux rues calmes de Forville (dans l'entité de Fernelmont) avec toutes les qualités d'une telle localisation (calme et convivialité) tout en alliant la proximité de toutes les commodités que peut offrir un village (commerces, transports, école, infrastructures sportives, etc.).

Etant donné que les prescriptions urbanistiques sont régies par un permis d'urbanisation, le terrain des maisons sera divisé dès le début du projet.

La partie centrale du terrain d'une superficie de 50 ares restera une zone verte qui sera
- Soit reprise par l'un des acquéreurs ;
- Soit vendue à un agriculteur local.

Une servitude d'utilité publique sera positionnée sur la limite nord des lots 1 et 7.

La devanture des maisons sera gérée en copropriété entre les maisons concernées par la devanture (d'une part, les maisons 1 à 6 et, d'autre part, les maisons 7 à 10).

B. Préliminaires

Seul le présent cahier des charges et les plans établis par l'architecte engagent la responsabilité du promoteur quant aux travaux à réaliser dans les maisons vendues.

L'architecte pourra apporter en cours de construction les changements qu'il jugera nécessaires, tant au point de vue constructif qu'esthétique ou qui seraient exigés par l'Administration.

Les marques ou types de matériaux indiqués dans ce descriptif le sont à titre indicatif et n'engagent pas définitivement la société promotrice à condition pour celle-ci, en cas de remplacement, de prévoir des matériaux d'une qualité équivalente à celle annoncée.

i. Modifications demandées par l'acquéreur

L'acquéreur a la possibilité de solliciter toute modification qu'il jugerait intéressante pour lui-même d'apporter aux ouvrages prévus afin de personnaliser le plus possible son achat ou d'y ajouter éventuellement un élément de confort supplémentaire.

Les modifications ne peuvent évidemment être de nature à nuire à la stabilité ou à l'organisation technique des maisons, ni à son aspect esthétique et pourront être refusées par le promoteur si elles mettent en cause la bonne marche des travaux, le délai d'achèvement de ceux-ci ou si elles sont demandées en retard.

Pour être acceptées par la société promotrice, ces modifications devront nécessairement être signalées soit à l'architecte dirigeant les travaux soit directement à la société promotrice.

Les demandes de modification feront toujours l'objet d'un décompte « en plus » ou « en moins » qui sera fourni à l'acquéreur le plus rapidement possible. La facture sera établie dès l'exécution terminée. Le promoteur pourra exiger une commande écrite avant toute réalisation.

Les acquéreurs s'interdisent de commander directement quelque travail que ce soit aux sous-traitants ou ouvriers employés sur le chantier.

ii. Suppression des travaux

Sauf convention contraire entre le promoteur et l'acquéreur, aucun travail ne pourra être retiré de l'entreprise générale et confié à des corps de métier autres que ceux choisis par le promoteur.

iii. Occupation des maisons

La réception provisoire de la maison se fera avant l'occupation. L'aménagement par l'acquéreur de meubles ou d'appareils, la réalisation de travaux par celui-ci avant cette date (tels que peintures ou autres ...) sera considérée comme réception provisoire.

Dans ce cas, l'acquéreur déclare prendre possession d'une maison en parfait état et aucune réclamation ne pourra être émise par lui.

Il ne sera en aucun cas fait droit aux dommages causés aux pavements, menuiserie, plafonnage, appareils sanitaires, ... après aménagement par l'acquéreur ou par un tiers le représentant.

Les clés seront remises à l'acquéreur dès que celui-ci aura réglé à la société promotrice l'entièreté du prix de la maison.

Cette remise de clés pourra donc se faire soit à la réception provisoire, soit après celle-ci.

iv. Raccordements extérieurs

Les frais de raccordement des maisons aux divers réseaux de distribution d'eau, d'électricité, de télédistribution et de téléphonie, de placement et d'ouverture des différents compteurs particuliers sont à charge de l'acquéreur comme il est dit à l'acte de base.

Les frais seront avancés par la société promotrice qui les facturera aux acquéreurs à la fin de la maçonnerie. Ces frais s'élèvent forfaitairement à 5.000 € HTVA par maison quelle que soit la superficie de celle-ci.

v. Visite de chantier

L'acquéreur ou ses délégués qui seraient victimes d'un accident lors d'une visite de chantier, visite accompagnée d'un représentant du promoteur ou pas, seront sans recours contre le promoteur quelles que soient les causes de l'accident.

vi. Frais de pré-chauffage

Avant la fin complète des travaux de finition, pour des nécessités d'essais et de travail ou pour des impératifs climatiques, le promoteur mettra en route l'installation de chauffage.

Les frais relatifs à ce pré-chauffage seront à charge des différents propriétaires.



CAHIER DES CHARGES

Visite virtuelle des biens sur
www.hameaudetullini.com



vii. Décorations privatives

Au moment de la prise de possession par l'acquéreur de sa maison, les divers matériaux employés n'ont pas encore subi leur retrait normal ou le tassement éventuel du bâtiment.

En outre, ils sont soumis à des périodes de séchage accélérée par courant d'air ou par surchauffe.

En conséquence, des fissures d'enduits ou des retraits de menuiserie peuvent donc se produire après un laps de temps plus ou moins long, ce qui ne nuit en aucun cas à la stabilité des ouvrages.

L'aspect inesthétique disparaîtra lors de l'application des finitions (peintures, papier peint, ...). Les travaux préparatifs (ponçage, collage) ne font pas partie de la présente entreprise.

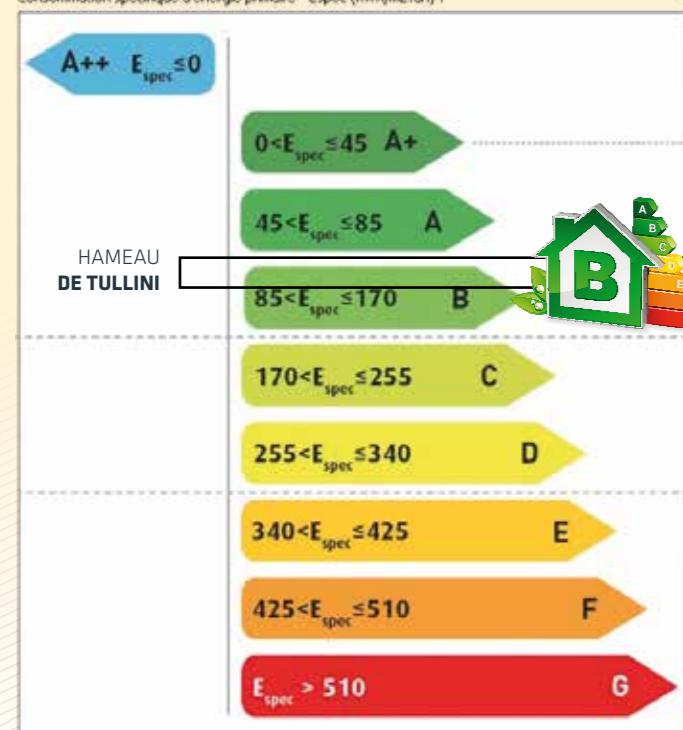
Il est donc conseillé aux acquéreurs de ne pas s'engager dans des travaux de décoration coûteux la première année de l'occupation de la maison.

En ce qui concerne la cohérence architecturale, le promoteur attire l'attention des acquéreurs sur la bonne coordination dans le choix des matériaux extérieurs ainsi que leurs entretiens.

viii. Choix de certains matériaux

La société promotrice préviendra en temps utile les acquéreurs des différents choix à effectuer et de la façon d'y procéder, et ce, exclusivement auprès des fournisseurs désignés par elle.

Consommation totale d'énergie primaire (kWh/an) : 4.054,391
Consommation spécifique d'énergie primaire - Espéc (kWh/m².an) :



2. PERFORMANCES ENERGETIQUES

L'indice de NIVEAU GLOBAL de consommation énergétique « Espécifique » (ou Es) de ces maisons est en moyenne égal à ≈ Es 90 à 91 et améliore donc significativement pour certaines unités l'exigence requise par la réglementation en vigueur. Le niveau Espécifique peut varier à chaque maison en fonction de sa taille, de ses ouvertures de baie, de son nombre de façade et de son orientation.

Moyennant la réalisation d'un blow door test, il est possible de passer en classe A (Es de l'ordre de 81).

Le niveau d'isolation du bâtiment sera de K 28.

Les performances énergétiques des maisons peuvent être illustrées dans le diagramme repris ci-contre.

3. GROS-ŒUVRE COUVERT FERME

C. Gros-œuvre

ix. Terrassements

Les terrassements comprennent tous les travaux de déblais et de remblais éventuels. Les terres en excédent sont évacuées.

x. Fondations

Les fondations seront exécutées suivant les directives exclusives du bureau d'ingénieur-conseil MOBAT S.A. chargé de l'étude des travaux de stabilité et sous sa responsabilité.

xi. Béton armé et hourdis

L'étude des bétons armés a été confiée au bureau technique susdit. Les planchers entre les différents niveaux sont prévus en hourdis en béton de type ECHO ou similaire, calculés par les soins du fabricant selon les normes en vigueur.

Des poutrelles métalliques non apparentes dans les locaux habités peuvent à certains endroits remplacer les poutres en béton armé.

xii. Structures et maçonneries en élévation

Les maisons sont exécutées en maçonnerie portante :

- La partie intérieure portante de la maçonnerie mixte extérieure est réalisée en blocs de terre cuite d'une épaisseur de 14 cm, le revêtement des façades est constituée soit de briques de parement (de ton à déterminer par l'Architecte), soit en panneaux fibro-ciment teinté dans la masse (de ton à déterminer par l'Architecte) posé sur une structure bois. La coulisse du mur est de 3 cm. Le rejointoyage des briques sera réalisé ultérieurement (ton au choix de l'Architecte) ;
- Les murs intérieurs portants sont réalisés en blocs identiques à ceux employés pour la partie intérieure des murs extérieurs ;
- Les cloisons intérieures non portantes sont réalisées en blocs de plâtre massifs d'épaisseur 10 cm, présentant deux faces finies. La première rangée ainsi que les cloisons des locaux humides sont réalisés en blocs hydrofugés ;
- Les murs mitoyens (entre maisons) reçoivent un double mur en bloc de terre cuite de 14 cm séparé par un isolant en laine minérale d'une épaisseur de 6 cm.

xiii. Pierre bleue

Les seuils pour les fenêtres et porte-fenêtres sont en pierre bleue d'une épaisseur de 5 cm. Les seuils des portes sont prévus en 6 cm d'épaisseur avec talon. Le dépassant extérieur est muni d'une goutte d'eau et les chants sont meulés. Les seuils sont placés avec un encastrement latéral de 5 cm.

xiv. Egouts

Les seuils pour les fenêtres et porte-fenêtres sont en pierre bleue d'une épaisseur de 5 cm.

Les seuils des portes sont prévus en 6 cm d'épaisseur avec talon. Le dépassant extérieur est muni d'une goutte d'eau et les chants sont meulés.

Les seuils sont placés avec un encastrement latéral de 5 cm.

xv. Isolation

Elle est réalisée de la manière suivante :

- Emploi de double vitrage super isolant à toutes les fenêtres ($K = 1.1 \text{ W/m}^2\text{K}$) ;
- Le vide d'air (carneau) prévu dans la maçonnerie extérieure est rempli partiellement par un isolant en panneaux rigides de polyuréthane d'une épaisseur de 10 cm clipsé sur le bloc intérieur (tant pour les briques que pour les panneaux) ;
- L'isolation entre les murs mitoyens est assurée par la pose de panneaux en laine minérale d'une épaisseur de 6 cm ;
- L'isolation thermique de la dalle de sol est assurée au moyen d'une chape en polyuréthane d'une épaisseur de 10 cm ;
- L'isolation du premier tas de blocs des murs périphériques sera réalisée via un tas de blocs Ytong ;
- Les plafonds de sous-toiture à versants seront isolés par l'emploi d'une laine de verre (épaisseur 22 cm) placée selon les règles de l'art.

Le vendeur-promoteur se réserve le droit de remplacer les isolants décrits ci-après par d'autres types d'isolant permettant d'atteindre la même performance thermique.

D. Couverture des toitures

xvi. Charpentes

Les charpentes sont réalisées en bois 1er choix charpente, complètement traité par trempage et protégé contre toute dégradation (attaques de pourriture, de champignons ou d'insectes).

La structure de la charpente sera de type industriel. La résistance des fermes se calcule pour chaque habitation selon un espacement entre fermes de l'ordre de 60 cm, en fonction de la portée, de l'inclinaison de la toiture et des charges à reprendre.

xvii. Sous-toiture

La sous-toiture est un assemblage multi-couches ultra résistant qui constitue une membrane à la fois étanche et respirante. Elle est posée sous le contre-lattage de section 12x32 en sapin du pays traité pour assurer la ventilation de la toiture.

xviii. Isolants

Les toitures sont isolées au moyen de laine de verre d'une épaisseur de 22 cm.

xix. Couverture

Le revêtement de la toiture à versants des maisons est réalisé en tuiles terre cuite type Actua de ton gris anthracite..

Elles sont posées sur des lattes de section 32x38 mm en sapin du pays traité, clouées perpendiculairement aux contre-lattes fixées aux charpentes.

Les arêtiers, rives et faîtières sont prévues dans le même matériau et dans la même finition. Certains accessoires (mitrons de ventilations, ...) sont exécutés en PVC. Les tuiles faîtières sont posées à sec sur sous-faîtières en polyéthylène.

xx. Zinguerie

Les zingueries sont réalisées en zinc Vieille Montagne n° 12 ou 14 suivant destination.

Les gouttières sont de type MOPAC moulurées, fixées aux planches de rive à l'aide des attaches adéquates au nombre de 3 par mètre courant.

Les descentes sont de section ronde de diam. 80 mm, munies de colliers d'attache à charnières.

Au bas des descentes, le raccordement au tuyau d'évacuation est réalisé par une réduction en PVC.

Les noues, solins et contre-solins sont également réalisés en zinc ton naturel.

xxi. Toiture plate

Les garages et volumes secondaires recevront une étanchéité de type Derbigum ou EPDM sur isolant en polyuréthane de 12 cm d'épaisseur.

E. Menuiserie extérieure

xxii. Performance thermique

Les ensembles châssis-vitrage assureront un U_w max moyen (généralement $\leq 1.7 \text{ W/m}^2\text{K}$) permettant de rencontrer la réglementation en vigueur.

xxiii. Châssis, vitrerie et quincaillerie

Les menuiseries extérieures sont réalisées en PVC à coupure thermique aspect extérieur structuré et de ton à préciser par l'Architecte. Pour la partie intérieure, l'aspect sera lisse et le ton blanc.

Les vitrages sont de type double isolant, composés de deux feuilles de verres et d'un vide rempli d'argon ($K = 1.1 \text{ W/m}^2\text{K}$).

Le choix des menuiseries extérieures et leur ton (portes et fenêtres) sont choisis par l'Architecte conformément au permis d'urbanisme. Les types de châssis sont définis sur les plans (ouvrant simple, double ouvrant, tombant intérieur, porte-fenêtre ou porte coulissante,...).

Les lattes à vitrage seront adaptées au type de vitrerie et fixées par clips. La quincaillerie, de bonne présentation, en métal éloxé, devra permettre le parfait fonctionnement des ensembles.

Les châssis seront munis d'une pièce d'appui spéciale avec rigole de condensation et évacuation extérieure. Ils recevront un resserrage intérieur à la mousse PUR.



CAHIER DES CHARGES

Visite virtuelle des biens sur
www.hameaudetullini.com



Le jointoientement extérieur des châssis est exécuté avec un mastic souple, d'une étanchéité parfaite, résistant à l'eau, aux solvants, aux acides, aux alcalins,....

4. PARACHEVEMENT

F. Enduits

Tous les locaux habitables sont plafonnés, sauf les cloisons en blocs de plâtre, lesquelles sont lissées lors de leur finition. La buanderie est plafonnée mais les techniques restent apparentes.

Les travaux comprennent également tous les travaux de réfection et de ragréage après le passage des différents corps de métier. Tous les angles saillants verticaux sont garnis d'arêtes métalliques sur une hauteur d'environ 2 m. Les retours des fenêtres sont également prévus plafonnés de la même manière.

Les plafonds présentent le même aspect et sont enduits.

Pour l'étage sous toiture (combles), il n'est pas prévu de plafonnage ou de plaques de plâtre.

G. Revêtement de sol et de murs

xxiv. Revêtement des sols

Les revêtements de sol sont :

- Living, cuisine, salle de bain, WC (rez et étage), hall, buanderie :
 - valeur d'achat prévue (prix public) : 25 € le m² hors TVA avec plinthes assorties (valeur d'achat de 5 €/m² HTVA). La pose est prévue pour un format maximum 50 X 50, collage sur chape, parallèle aux murs et à joints coulés. Pour format supérieur ou toute autre pose, un supplément sera demandé.
- Chambres et hall de nuit :
 - revêtement stratifié avec surfaçage en mélaminé de type « Quickstep » ou similaire : 37 €/m² HTVA placement compris ;
 - plinthes assorties.

Pour la salle de bain ou salle de douche, une plinthe sera prévue pour les parties non faïencées. Elles sont réalisées par découpe et façonnage dans les carrelages de la pièce concernée.

Les chapes ont une épaisseur de 6 à 8 cm. Elles sont prévues dans tous les locaux de la maison. Elles sont planes et constituées d'un mélange de ciment et de sable du Rhin.

Pour le rez-de-chaussée, il est prévu une isolation thermique via une sous-chape en mousse rigide de polyuréthane d'une épaisseur de 10 cm présentant d'excellentes caractéristiques thermiques et mécaniques.

Pour le volume sous toiture (combles), il n'est pas prévu de revêtement.

xxv. Murs

Les emplacements de baignoire (y compris la face visible de la baignoire) sont revêtus sur toute hauteur par un carrelage en faïences murales dont le format et la couleur sont laissés à l'appréciation de l'acheteur (hors décors et frises).

Valeur public achat prévue : 25 €/m² hors TVA et hors pose.

xxvi. Marbrerie

Les tablettes de fenêtre sont prévues en marbre de ton clair en épaisseur 2 cm. Les angles sont biseautés et les faces vues sont polies.

H. Menuiseries intérieures

Les portes intérieures sont de type « à peindre » avec ébrasement en MDF à peindre, de style ou design, à surface lisse ou nervurée avec quincaillerie en alliage léger et serrure à pêne dormant demi-tour. Le sens d'ouverture des portes sera déterminé sur les plans.

L'escalier du rez-de-chaussée vers l'étage est réalisé conformément au plan d'exécution en hêtre ou en movingui sans contre-marche, équipé d'une rampe dont les fuseaux sont droits avec coins adoucis. Les contres-marches sont réalisées en panneau surfacé de 10 mm. La balustrade éventuelle sera identique à la rampe.

Pour l'accès à l'étage sous toiture (combles), il est prévu, d'une part, un escalier escamotable placé dans le hall de nuit et, d'autre part, une réservation dans la dalle pour le placement d'un escalier. Cette réservation est placée dans le prolongement de la cage d'escalier et recouvert par des plaques de plâtre.

I. Peintures

Toutes les peintures intérieures des maisons restent à charge de l'acquéreur.

Tous les travaux préparatoires aux peintures définitives (enduisage, ponçage,...) ne font pas partie des travaux et restent à charge de l'acquéreur.

5. TECHNIQUES SPECIALES

J. Electricité

L'installation électrique est exécutée conformément aux lois, arrêtés, règlements en vigueur et aux conditions particulières tant techniques qu'administratives des sociétés productrices d'électricité.

La réception de l'installation est prévue par un organisme compétent (Vinçotte, AIB, ...).

Cette installation sera encastrée dans tous les locaux plafonnés et apparente dans les pièces non habitables. Elle est réalisée en tubes thermoplastiques souples.

Les interrupteurs sont du type à bascule.

Un compteur individuel par maison sera placé suivant les directives de la société distributrice.

Il est prévu :

Séjour	2 points lumineux deux directions 4 prises de courant (simple) 1 prise triple 1 blochot avec câble UTP catégorie 5 et câble coaxial 1 point lumineux extérieur
Hall d'entrée	1 point lumineux double direction 1 sonnette ding-dong 1 prise simple 1 point lumineux extérieur
Hall de nuit	1 point lumineux trois directions 1 point lumineux deux directions pour la cage d'escalier
Cuisine	1 point lumineux double direction 1 prise hottte 1 prise lave-vaisselle 1 prise frigo 1 prise four 1 prise micro-onde 1 circuit cuisinière électrique 3 prises de courant pour plan de travail
Chambre (parents)	1 point lumineux double direction 3 prises de courant 1 tubage avec câble UTP catégorie 5 et câble coaxial
Chambres (enfants)	1 point lumineux double direction 3 prises de courant 1 tubage avec câble UTP catégorie 5 et câble coaxial
Salle de bains	2 points lumineux simples bipolaires (1 mural et 1 plafonnier) 1 prise de courant
WC	1 point lumineux simple direction
Buanderie	1 point lumineux double 1 prise de courant machine à laver 1 prise séchoir 2 prises
Bureau	1 point lumineux simple direction 3 prises de courant 1 tubage avec câble UTP catégorie 5 et câble coaxial
Combles	1 point lumineux simple direction 1 alimentation chaudière 1 prise de courant pour le groupe de ventilation

Il est à noter que le raccordement à la terre de toutes les prises de courant est inclus dans cette installation.

K. Chauffage individuel au gaz naturel

Le chauffage de chaque maison est prévu à partir d'une chaudière gaz individuelle à condensation. La chaudière est placée dans les combles avec sortie en toiture. La chaudière sera alimentée par une citerne à gaz enterrée (2.400 litres) disposée conformément aux directives du

fournisseur (Antargaz). Le contrat sera repris par l'acquéreur (location-achat d'une durée de 9 ans pour un montant annuel de 200 € TVAC, contrôle et entretien à charge d'Antargaz pendant les 9 années, cession de la propriété de la citerne au terme des 9 années).

L'alimentation en eau chaude se fait au départ de cette chaufferie.

Les températures ci-dessous sont garanties par - 8° extérieurs:

- cuisine + 20° ;
- chambres + 18° ;
- living + 22° ;
- salle d'eau + 22° ;
- le hall, le WC et la buanderie ne sont pas chauffés.

Les radiateurs sont de marque Radson type « Integra » ou similaire ; ils sont tous équipés de robinets thermostatiques monotubes de marque Comap ou similaire.

Le thermostat d'ambiance est du type digital avec programmation journalière de marque Theben ou similaire.

L'installation est réalisée en polyéthylène réticulé avec barrière anti-oxygène diamètre 16/12 au départ d'un collecteur aller et d'un collecteur retour.

L'emplacement des radiateurs a été déterminé en accord avec l'architecte et l'installateur.

L. Ventilation à double flux

Le système de ventilation est de type double flux (système type D selon la NBN D50001) avec récupération de chaleur entre l'air extrait et l'air amené.

Ce système comprend :

- Les ouvertures d'alimentation d'air pour les locaux « secs » qui sont réalisées par des gaines reliées à un groupe d'extraction (placé dans les combles). L'air amené est préalablement réchauffé lors de son passage dans l'échangeur du groupe.
- Les ouvertures d'évacuation d'air pour les locaux « humides » qui sont réalisées par des gaines d'évacuation reliées au groupe. L'air extrait est rejeté à l'extérieur via un débouché situé en toiture, après récupération de chaleur via l'échangeur de l'extracteur.
- Les ouvertures de transfert qui sont réalisées par un jour au bas des portes intérieures des différents locaux concernés.

L'habillement de la ventilation de la cuisine fera partie du poste cuisine et sera intégré par le cuisiniste.

Afin de ne pas déstabiliser le système de ventilation, le promoteur préconise de recourir à une hotte à charbon pour la cuisine.

M. Installation sanitaire

L'installation sanitaire comprend l'alimentation en eau chaude et froide, réalisée en tube d'acier galvanisé, de cuivre ou de polyéthylène. Les décharges sont en PVC; les raccords à l'égout intérieur se font par pièces spéciales de réduction totalement hermétiques à l'air.



CAHIER DES CHARGES

Le mode de production de l'eau chaude est assuré par la chaudière. Une arrivée d'eau chaude et d'eau froide ainsi qu'une décharge sont prévues dans la cuisine (y compris pour le lave-vaisselle). Une arrivée d'eau froide et une décharge sont réservées pour une machine à laver située dans la buanderie.

Le réducteur de pression éventuel n'est pas compris dans l'installation. Une cassolette extérieure avec purgeur est prévue au niveau de la terrasse.

Les appareils prévus sont les suivants :

a) Descriptif des appareils :

Type	Nombre	Descriptif
WC suspendu	2	1 cuvette blanche suspendue (INTR STAR). 1 bati support Geberit. 1 plaque de commande à 2 touches blanches Geberit. 1 siège WC blanc charnières inox (HRO New Comfort).
Lave-mains	1	1 lave-mains blanc 37.5 cm (INTR STAR). 1 robinet de lave-mains Costa GROHE. 1 crépinette de lavabo 5/4 à bouchon.
Baignoire	1	1 bain acryl Ulysse 170 x 75. 1 vidage automatique BAIN. 1 mitigeur Eurostyle B/D complet.
Meuble lavabo double	1	1 plan de toilette en marbre de synthèse (largeur 120 cm et épaisseur 2 cm) avec double vasques intégrées. 1 meuble bas 120 cm, 2 portes surfaçage en mélaminé. 1 miroir de 120 cm par 70 cm. 1 élément éclairage (spot 60 W). 2 mitigeurs Grohe Eurostyle chromé.

L'acquéreur pourra choisir d'autres appareils auprès du fournisseur désigné par SOTRABA.

Le type de matériel pourra évoluer en fonction du choix du fournisseur ainsi que de la disponibilité du matériel. En cas de changement, le matériel proposé devra être de qualité similaire.

Remarque : Les placards, mobilier, arbres éventuels,... dessinés sur les plans le sont à titre indicatif et ne sont pas prévus dans le cadre de la présente réalisation.

6. ABORDS

Les aménagements extérieurs suivants seront réalisés :

- La mise en place des terres arables et leur engazonnement ;
- Les haies séparatives entre les différentes maisons ainsi que vis-à-vis des voisins périphériques ;
- Une terrasse de l'ordre de 23 m² à l'arrière des maisons (sur la largeur de la maison). Elle est réalisée en pavés béton de type klinkers avec bordures comprises ;

LA FORCE D'UN TEAM



Proche de vous !

NOS COLLABORATEURS

Département commercial

- Jérôme Deuson - 0476/29.23.73 - jerome.deuson@sotraba.be
- Olivier Deuson - 0486/55.54.64 - olivier.deuson@sotraba.be

Département Technique

- Erberto Gargano - erberto.gargano@sotraba.be
- Anthony Cantillon - anthony.cantillon@sotraba.be

Direction

- Bruno Mernier - bruno.mernier@sotraba.be

Secrétariat et administration

- Cindy Parent - cindy.parent@sotraba.be

NOS SALLES D'EXPOSITION



Tout pour l'eau et la chaleur



Carrelages | Marbrerie | Pierres



SANITAIRES

Madame Catherine Limbourg
Route Nationale 5
6040 Gosselies
(Parking du Media Markt)
Tél: 071/25.79.10

CARRELAGES

Madame Marie Compère et
Monsieur Arnaud Roulet
Route Nationale 5
6040 Gosselies
(À hauteur de la rue Robesse)
Tél: 071/85.03.05
Fax: 071/85.03.06

CUISINES

Art-Cuisine
Mr. Botquin
Gsm: 0495/22.46.36
Tél: 067/67.00.28
www.bienvenuechezartetcuisine.com